



moins de
10€
par mois



**VIVRE CHEZ SOI
EN TOUTE SÉCURITÉ**





Le Département du Calvados propose un service d'écoute et d'assistance vous permettant de rester autonome chez vous, en toute sécurité. Négocié à un tarif unique **inférieur à 10€** par mois, il est ouvert à tous les Calvadosiens vivant à domicile ou en résidence autonomie.

COMMENT MARCHE LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?



Particulièrement adaptée aux personnes en perte de mobilité ou dépendantes, la téléassistance vous permet de **rester autonome tout en garantissant votre sécurité grâce à une écoute et une assistance au quotidien.**

Concrètement, il s'agit d'un dispositif que vous portez sur vous et qui vous permet de **donner l'alerte d'un simple geste.**

Le Département du Calvados a sélectionné l'entreprise Vitaris pour gérer ce service.



VOUS SOUSCRIVEZ AU SERVICE

Un technicien Vitaris interviendra **sous 48h maximum à votre domicile** pour procéder à l'installation du matériel (raccordement du boîtier sur une prise de courant et sur le réseau téléphonique).

Le dispositif est composé d'un transmetteur et d'un déclencheur reliés directement à une **centrale d'écoute disponible 24h/24, 7j/7**. Le déclencheur se présente sous la forme d'un médaillon, que vous pouvez porter autour du cou ou du poignet.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE

Un accident, une chute, un malaise, une angoisse... quel que soit le jour de la semaine, à n'importe quelle heure, **appuyez sur votre médaillon pour obtenir de l'aide**. En option, le déclencheur avec détection sensible aux chutes est fortement recommandé pour permettre une aide immédiate si vous êtes dans l'impossibilité d'activer le dispositif.



▶ VOUS ÊTES MIS EN RELATION AVEC LE CENTRE D'ÉCOUTE

Dès la réception de votre appel, vous êtes automatiquement identifié. Le transmetteur vous permet de **communiquer sans utiliser votre téléphone**. Votre interlocuteur va faire le point sur la situation et identifier les personnes ou services à contacter.

L'opérateur est également là pour **vous conseiller et vous réconforter en attendant que vos proches ou les secours interviennent**.



▶ LES SECOURS ARRIVENT CHEZ VOUS

Votre réseau de proximité (famille, amis, voisins) est prévenu, ainsi que des services d'urgence, si cela est nécessaire.

L'abonnement inclut la pose d'une boîte à clés qui permet l'intervention même si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer pour ouvrir votre porte. **



COMBIEN COÛTE LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?

> Formule complète : 9,86 € TTC par mois *

Fourniture et maintenance du matériel (boîtier émetteur, médaillon d'alerte). Fourniture gratuite d'un second médaillon pour les couples.

Installation sans frais du matériel de téléassistance dans la journée en cas d'urgence si la demande est formulée avant midi, sinon un rendez-vous est proposé dans les 48h ouvrées maximum.

Centrale d'écoute disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24.

Déclencheur adapté aux personnes en situation de handicap (effleurement, écrasement, au souffle et signal visuel pour les personnes atteintes de surdité).

Appel de convivialité si aucun contact depuis 30 jours.

Service de soutien psychologique.

Fourniture et pose d'une boîte à clés. **

Service de messages d'alertes (canicule...)

> Options (tarifs au mois)

Déclencheur avec détection sensible aux chutes * : **1,91 € TTC**

Détecteur de surveillance de vie : **2,06 € TTC**

Détecteur de fumée : **2,06 € TTC**

Détecteur de gaz naturel : **3,34 € TTC**

Assistance mobile géolocalisée : **11,71 € TTC**

Montre connectée avec géolocalisation : **29,45 € TTC/mois + 46,14 €** de frais de mise en service

Solution actimétrie 4 capteurs + 1 extérieur : **41,29 € TTC**

Chemin lumineux : **9,47 € TTC**

* Tarif unique sans condition de ressources, éligible au crédit d'impôt. Un financement peut être accordé sous certaines conditions aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

** La pose est gratuite si les conditions permettent l'installation de la boîte à clés le jour du passage du technicien. Les personnes résidant en habitats collectifs doivent ainsi veiller à solliciter au préalable, auprès du bailleur ou du syndicat de copropriété, une autorisation écrite à remettre au technicien.



COMMENT S'ABONNER ?

Pour souscrire à ce service, il suffit de remplir le formulaire disponible sur **calvados.fr** ou **teleassistance-calvados.fr** ou bien de contacter VITARIS soit au **02 31 99 04 62** soit par mail : **teleassistance.calvados@vitaris.fr**.

La résiliation, quel que soit le motif, est possible à tout moment, sans frais.

Le mois entamé est dû intégralement. La facturation s'opère trimestriellement.



Conception : www.pimenta-studio.fr • Photos : F.GRALL, T.HOUVEL • Imprimerie du Département du Calvados, Octobre 2023.

EN SAVOIR PLUS

VITARIS

02 31 99 04 62

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

www.calvados.fr